



**Contrat de service établi entre L'Arrimage, Centre de traitement des dépendances, situé au:  
325, Saint-Jean-Baptiste Est, Rimouski, Qc, G5L 1Y8 Téléphone : 418-723-0441**

Et la personne hébergée:      Date de naissance:

Adresse:

## Règles de navigation

### RÈGLES GÉNÉRALES

- › L'Arrimage offre une thérapie dans un esprit de discipline et de respect.
- › La thérapie compte 46 jours ; elle est encadrée par un horaire et soutenue par des règles aptes à favoriser la reprise en main de ta vie.
- › L'horaire et ses activités, les règles et leur esprit sont donc de rigueur en tout temps.
- › Les personnes qui vivent ou travaillent à L'Arrimage sont liées par ces règles et sont tenues, par souci d'honnêteté, d'aviser de tout manquement.

### DISCIPLINE et RESPECT

1. L'horaire t'initie à une discipline de vie ; tu es tenu de respecter les heures fixées. Toutes les activités qui s'y rattachent sont nécessaires à ta thérapie.
2. Les tâches qui te sont confiées durant le séjour font partie de ta thérapie.
3. Le lever est fixé à 7 h15 ; dès le lever, tu fais ta toilette et tu mets ta chambre en ordre.
4. Le coucher est fixé à 23 h 00. À 22 h 30 nous quittons les salles en préparation pour le coucher, il n'y a donc plus de fumage. Pendant la nuit un surveillant voit à la sécurité dans le Centre.
5. Le langage doit manifester le respect ; tout langage vulgaire, y compris les jurons, est à éviter.
6. Le "4 secondes" est un moyen qui est utilisé à L'Arrimage. Il s'agit de limiter les conversations en lien avec la consommation à 4 secondes afin d'éviter le plus possible de nourrir les obsessions et de contribuer positivement à la démarche du groupe et à ta propre démarche.

7. L'argent et les cartes bancaires sont remis à la direction et sont administrés par elle. L'Arrimage ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés.
8. Le commerce interne ou externe est interdit durant le séjour.
9. Les friandises telles que chips, liqueur, chocolat, etc., ne sont pas autorisées.
10. La lecture de journaux et de revues autres que celles permises n'est pas autorisée.
11. L'usage à titre personnel d'un appareil-radio, d'un lecteur audio, d'un ordinateur, d'un cellulaire, d'une tablette ou d'un téléviseur n'est pas autorisé.
12. Les communications téléphoniques et écrites ne sont autorisées que pour des besoins particuliers ; ce besoin est évalué avec ton conseiller, et ce, au moins 24 heures à l'avance.
13. Les médicaments prescrits et approuvés par le médecin rattaché à L'Arrimage sont sous la garde de l'infirmière et dispensés par les personnes autorisées. Tout médicament, ou produit pharmaceutique est identifié à la personne hébergée et utilisé par cette même personne.
14. Les locaux de L'Arrimage sont les seuls à ta disposition. En aucun moment tu ne franchis les portes limites du Centre, sauf pour les activités prévues et accompagnées d'un intervenant. Les sorties sur le terrain se font dans les limites du terrain réservé pour L'Arrimage à moins d'être accompagné de l'intervenant.
15. La responsabilité t'incombe de signaler tout bris.
16. Le climat de calme à l'étage des chambres et des bureaux est de rigueur à tout moment.
17. La chambre est un endroit strictement personnel. L'ordre et la propreté doivent régner en tout temps. Aucune affiche ne doit se retrouver sur les murs, un petit babillard est à ta disposition. Les visites ne sont pas permises dans la chambre des autres usagers. Les portes demeurent ouvertes le jour et entrouvertes la nuit.
18. La buanderie est à ta disposition selon un temps déterminé à ton horaire. L'ordre et la propreté doivent régner en tout temps.
19. Il n'y a aucun fumage, ni utilisation de cigarettes électroniques à l'intérieur. L'Abris-fumeur est l'endroit désigné, à plus de 9 mètres de toutes portes ou fenêtres. À l'extérieur, des cendriers sont à ta disposition afin de conserver une propriété propre et accueillante...
20. La cuisine et la cale sèche sont les seuls endroits où il est permis de manger. Il est interdit d'apporter de la nourriture et/ou des breuvages et cure-dents dans les chambres ou ailleurs dans le Centre.
21. Le personnel du Centre n'est pas autorisé à recevoir des cadeaux. Toute personne désireuse de poser un geste de reconnaissance envers le personnel est priée de le faire sous forme de don au Centre L'Arrimage.

## RENOI

Peut être renvoyé sur-le-champ, sans autre avis :

- › Celui qui possède ou consomme tout produit contenant de l'alcool, des drogues ou des médicaments non prescrits.
- › Celui qui fait usage de violence verbale répétée ou de violence physique envers un usager ou un employé ou une employée de L'Arrimage.
- › Celui qui cause des dommages aux locaux ou endommage volontairement ou par négligence le mobilier ou tout autre article.
- › Celui qui fugue ou sort des limites permises à L'Arrimage.

**Je m'engage à respecter les règles de vie (de navigation) telles que lues et expliquées.**

Signature : \_\_\_\_\_

**Conformément au guide de l'utilisateur reçu en période de préparation de thérapie :**

L'Arrimage offre, pour les hommes, une démarche de thérapie **en hébergement de sept semaines consécutives**. L'accueil se fait en petit groupe de cinq (5) personnes favorisant une dynamique de groupe tout en privilégiant un accompagnement personnalisé. Chaque personne hébergée bénéficie d'une chambre individuelle avec services communs : salle de toilettes, salle de douches, salle de thérapie, salle de détente, salle de jeux, salle d'entraînement et d'un vestiaire avec casier personnel.

L'Arrimage offre un programme de thérapie en trois volets distincts tout en étant complémentaire dans les différentes approches. **Le volet psychologique** pour permettre à la personne de mieux se connaître et d'agir sur les comportements à changer. **Le volet du mode de vie AA**, à partir des douze étapes, pour faire apprivoiser une nouvelle façon de se vivre sans la consommation, et de faire découvrir les valeurs propres à favoriser une sobriété à plus long terme. Et **le volet intégration**, c'est-à-dire, renforcer la démarche de chacun à partir de ses forces, de ses capacités et de ses talents. L'Arrimage n'est nullement associé à une quelconque religion, les croyances de chacun se doivent d'être respectées.

L'Arrimage, dans le but de faciliter l'accès à la clientèle à faible revenu, a établi **une contribution financière raisonnable** pour la personne hébergée. Le coût réel des services interne, pour sept (7) semaines de thérapie est de 130\$ par jour. Par contre, nous facturons à la personne hébergée **un montant quotidien de 35\$, couvrant tous les frais** qui lui sont alloués pour la thérapie : l'ouverture de dossier, le matériel de thérapie, les déplacements médicaux, service de buanderie, une chambre individuelle, la literie, la nourriture, l'accompagnement de groupe, l'accompagnement individuelle, salle de jeux et d'entraînement et du matériel de sport. **Lui son facturé ses dépenses personnelles : tabac, médicaments, articles de toilette, etc...**

**Les personnes à la sécurité du revenu ne sont pas facturées, nous facturons au CLE.**

Un abris fumeur est à la disposition de la clientèle, et ce, dans le respect de la loi sur le tabac et les produits dérivés.

Paiement: **35\$ par jours est facturées** selon l'une ou l'autre des modalités suivantes, et ce, avant le départ de la thérapie:

\_\_\_ ⇒ En un seul versement, date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

\_\_\_ ⇒ En deux versements, date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ ; \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

\_\_\_ ⇒ En trois versements, date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ ; \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ ; \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

\_\_\_ ⇒ Personne à la sécurité du revenu : Facturation au ministère de la Solidarité sociale.

\_\_\_ ⇒ Personne ayant une assurance : Facturation à la compagnie d'assurances.

Lors de l'interruption de la thérapie, si la personne a défrayé en un seul versement, le remboursement se fait dès son départ de la thérapie et selon le nombre de jours passés en thérapie.

Toute personne hébergée pour la démarche de thérapie à L'Arrimage a le droit et elle est encouragée à formuler directement une insatisfaction à la direction de L'Arrimage et également le droit de formuler une plainte au Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent relativement aux services reçus ou qui auraient dû recevoir à L'Arrimage.

Moi, *Annie Charest*, directrice générale, je confirme que les informations ont été transmises de façon claire et fidèle à la réalité du service Hommes à L'Arrimage. De plus, je m'engage à faire respecter notre code d'éthique en tous points avec une attention particulière aux droits des usagers.

Moi, \_\_\_\_\_ je confirme avoir reçu les informations pertinentes sur chacun des éléments (feuillet d'information, règles de vie, droit et devoir de l'utilisateur...) de la démarche de thérapie à **L'Arrimage**. Ainsi que d'avoir subi les évaluations requises et demandées par L'Arrimage.

### **Début de thérapie le**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'utilisateur

\_\_\_\_\_  
Signature de la directrice

Fin de thérapie :